

<http://enseignants.se-uns.org/Remplacants-une-gestion-du-mercredi-matin-a-revoir-2342>



Enseignants de l'Unsa

Remplaçants : une gestion du mercredi matin à revoir

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : mercredi 3 octobre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Cette année encore, la cohabitation des deux rythmes amène certaines administrations à instaurer des systèmes de mise à disposition le mercredi matin (ou samedi matin). Pour le SE-Unsa, des solutions prenant en compte les personnels doivent être trouvées.

La gestion de cette situation est très hétérogène sur l'ensemble du territoire, mais aussi à l'intérieur des départements, selon les circonscriptions.

Pour le SE-Unsa, il est essentiel de rappeler que statutairement, les enseignants des écoles ne sont pas soumis à une quelconque astreinte-disponibilité. De fait, pour le SE-Unsa, il n'existe que deux possibilités :

- soit le collègue n'est pas mobilisable et disponible le mercredi ou le samedi matin ;
- soit il est mobilisable pour un remplacement et ce temps (que le remplaçant soit appelé ou non) doit bien être comptabilisé dans les 24h hebdomadaires.

Le SE-Unsa est intervenu au ministère pour ces départements où l'administration demande aux remplaçants d'être mobilisés et joignables mercredi ou samedi sans compter ce temps dans les 24h.

Au-delà de ces situations inacceptables, le SE-Unsa considère que l'échelon départemental est le bon niveau pour qu'une concertation avec les élus du personnel débouche sur une organisation conciliant intérêt du service et intérêt des personnels.

Dans ce cadre, certaines solutions imaginées localement (volontariat des remplaçants par période mise en place d'un délai de prévenance raisonnables, respect des rythmes de l'école de rattachement) peuvent servir de base.